



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Bettembourg

Exercice : 2024

Date de création : 17.06.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

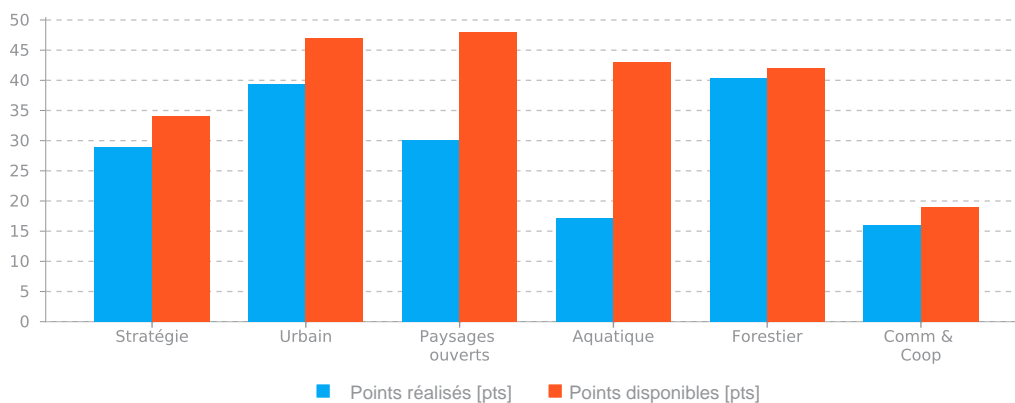


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

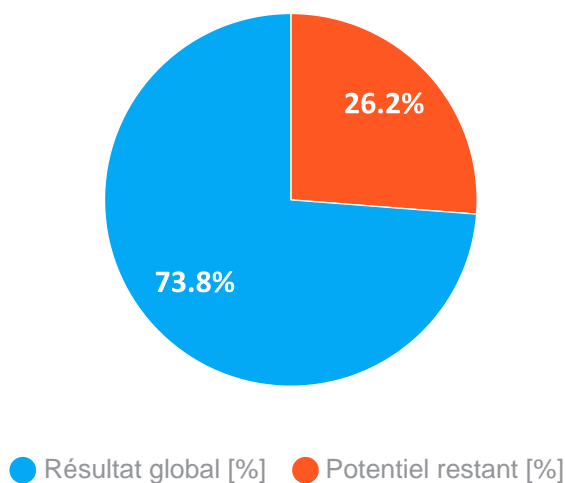
Points obtenus : 171.9

Pourcentage : 73.78 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Der Gemeinderat hat in seiner Sitzung vom 16. Dezember 2022 eine mehrjährige Strategie zum Natur- und Wasser- und Umweltschutz verabschiedet.
Die verschiedenen prioritären "Plans d'action" aus den Bereichen Siedlungsraum, Offenland, Wald und Wasser sind in diesem Dokument mit integriert worden. (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf
 - 2.Annexe 1.1 Naturschutzstrategie.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 2,66 %
- Numérateur : 9333142.82
- Dénominateur : 3.5064771394E8
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Der Anteil der Ausgaben für Natur- und Wasserschutzmaßnahmen am kommunalen Gesamtjahresabschluss berechnet auf die letzten 5 Jahre beträgt 2,66%
(Stand Audit 2023: 1.53% - Stand Audit 2022: 1,17%) (MOJE)
Da diese Analyse sehr zeitintensiv ist und grosse Mengen an Rechnungen zu Überprüfen sind, sind mit Sicherheit nicht alle Ausgaben aufgelistet.

Im Dokument "NP - 1.2 Kommunales Budget" sind die Gesamtausgaben mit den Erklärungen pro Artikel gelistet (die Auswertungen der Audits von 2023 und 2022 sind ebenfalls hinterlegt)

In den anderen Dokumenten mit dem Namen "NP 1.2 Journal de trésorerie dépenses..." sind die einzelnen Rechnungen pro Jahr ausgewertet wurden. Naturpaktrelevante Rechnungen wurden grün markiert. (MOJE)

- Pièces justificatives :
 - 1.NP - 1.2 Kommunales Budget.xlsx
 - 2.NP 1.2 Journal de tr_sorerie d_penses 2023.xls
 - 3.NP 1.2 Journal de tr_sorerie d_penses 2022.v20230210.xls
 - 4.NP 1.2 Journal de tr_sorerie d_penses 2021.xls
 - 5.NP 1.2 Journal de tr_sorerie d_penses 2020.xls
 - 6.NP 1.2 Journal de tr_sorerie d_penses 2019.xls
 - 7.NP 1.2 Journal de tr_sorerie d_penses 2018.xls
 - 8.NP 1.2 Journal de tr_sorerie d_penses 2017.xls

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 1
- Dénominateur : 2.9711016645E8
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Aucun achat de terrain pour la protection de la nature en dedans des dernières 5 années.
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Statuts 2018.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Les conseillères écologiques de la commune figurent sur le site internet de la commune sur Service Écologique - Beeteburg (bettembourg.lu), sous la dénomination "Service écologique". Leur numéros de téléphone respectifs, ainsi qu'un lien permettant de prendre contact avec elles y figure également. Vous trouverez joint ci-dessous une capture d'écran du site internet "1.5_Capture site web communal.PNG", ainsi que l'article du budget communal consacré au service écologique "NP.1.4.Preuve service écologique.2021.pdf".
- Pièces justificatives :
1.NP.1.4.Preuve service _cologique.2021.pdf
2.1.5_Capture site web communal.PNG

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
La commune a exprimé le souhait d'intégrer un comité de pilotage Natura 2000. Cette mesure sera développée après le premier audit.

MOJE: Leider ist die COPIL trotz mehrmaligen Nachfragens der Gemeinde Bettemburg immer noch nicht vom Staat einberufen wurden.

Wir beantragen diesen Punkt, da dieses Verschulden nicht auf die Gemeinde zurück zu führen ist.

Zudem wurde der Gemeinde Käerjeng im Audit mit der gleichen Begründung der Punkt gut geschrieben, was somit dann natürlich auch für die anderen Gemeinden aus dieser COPIL zählen muss.

- Pièces justificatives :
1.NP 1.6 COPIL.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 30,01 %
- Numérateur : 648.11
- Dénominateur : 2159.37
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données reçues par la Klima Agence le 20/07/23. Le pourcentage est légèrement augmenté par rapport au dernier audit dû à l'inclusion de la zone N2000 "Massif forestier du Waal".
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 453,43 Unité
- Numérateur : 43.8
- Dénominateur : 234.43
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données reçues par la Klima Agence le 20/07/23.
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 8,86 %
- Numérateur : 191.29
- Dénominateur : 2159
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 259,31 Unité
- Numérateur : 21.82
- Dénominateur : 150.21
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 16,01 %
- Numérateur : 9.47
- Dénominateur : 59.15
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

La carte "2.1_Bettembourg.pdf" représente les biotopes en milieu urbain sur les propriétés communales.

Méthodologie

Les biotopes furent sélectionnées sur base du PAG obtenu via PAG Bettembourg - Portail Open Data (public.lu), en téléchargeant le dossier compressé "pag-c013.zip", puis en ouvrant le fichier "pag_C013.gml" dans QGIS, puis dans les couches affichées, la couche "INFO_SUPP_POLY" contient les biotopes et les habitats se référant à l'article 17 et 21 de la "Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles". Seules les biotopes, c.à.d. les entités identifiées par "B" sous la colonne "CODE" de la table d'attributs; furent retenus et enregistrés sous le shapefile "Beetebuerg_Biotopes.shp". Ce shapefile est contenu dans le fichier "2.1_Bettembourg_shp.zip", tout comme les autres shapefiles listés et explicités brièvement ci-dessous:

- "Bettemb_Urbain.shp": milieu urbain de la commune de Bettembourg. Obtenu en enregistrant dans un nouveau shapefile, à partir du fichier "pag_C013.gml", de la couche "ZONAGE", toutes les entités de la colonne "CATEGORIE" hormis "FOR" et "AGR".
- "Beeteb_Gembes201222.shp": propriétés communales de Bettembourg, fourni par l'Administration du cadastre et de la topographie.

- "Bettemb_GembesUrb.shp": intersection des deux shapefiles précédents.
- "Bettemb_Biotopes_GembesUrb.shp": intersection de "Bettembourg_Biotopes.shp" et de "Bettemb_GembesUrb.shp". Il s'agit de l'output final contenant les biotopes en milieu urbain sur les propriétés communales.

L'évaluation de la mesure 2.1 est effectuée dans "2.1_Bettembourg_Calcul.xlsx" joint ci-dessous, sur base des tables d'attributs des shapefiles "Bettemb_Biotopes_GembesUrb.shp" et "Bettemb_GembesUrb.shp".

- Pièces justificatives :
 - 1.2.1_Bettembourg.pdf
 - 2.2.1_Bettembourg_Calcul.xlsx
 - 3.2.1_Bettembourg_shp.zip

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Toutes les explications avec capture d'écran des parties écrites et graphiques du PAG sont fournies dans le fichier PDF ci-joint.
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2_Bettembourg_180324.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

La partie graphique du PAG est disponible sur geoportail.lu et une catégorie "Biotopes" est représentée.
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Actuellement, la commune de Bettembourg ne dispose pas d'un tel plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics. Il est prévu d'établir un plan probablement pour l'année 2025. (MOJE)
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Actuellement, la commune de Bettembourg ne peut pas fournir des données concernant cette mesure. (MOJE)
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 85,6 %
- Numérateur : 24.84
- Dénominateur : 29.02
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Die Auswertung wurde von der Firma ARTBOT-INFORM vorgenommen, welche unser Baumkataster verwaltet. (MOJE)
Der Anteil der heimischen Arten gegenüber der Gesamtfläche im Siedlungsraum beträgt 85,64%
- Pièces justificatives :
 - 1.NP 2.6 - Geh_lze im Siedlungsraum.Auswertung.xlsx
 - 2.NP 2.6 - Auszug aus GIS.Beispiel 1.PNG
 - 3.NP 2.6 - Auszug aus GIS.Beispiel 2.PNG
 - 4.B_ume.csv
 - 5.Baumgruppen oder Hecken.csv

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Voir point 4.b) de la délibération ci-jointe.
- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration R_solution Programme biodiversit_.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 100 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
35 Behausungen für Haselmaus und Siebenschläfer (MOJE)
35 Igelhäuser (MOJE)
15 Igelhäuser (MOJE-Zusatz für Audit 2023)
15 Behausungen für Haselmaus und Siebenschläfer (MOJE-Zusatz für Audit 2023)
- Pièces justificatives :
1.NP 2.8 - Behausungen f_r Haselmaus und Siebenschl_fer.pdf
2.Rechnung Haselmaus- und Siebenschl_ferh_hlen.pdf
3.NP 2.8 - Behausungen f_r Igel.2.pdf
4.Rechnung Igelhaus.pdf
5.Rechnung Igelhaus.Audit 2023.pdf
6.Rechnung Haselmaus- und Siebenschl_ferh_hlen.Audit 2023.pdf

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 76 Unité

- Points : 3

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

Le SICONA dispose de 2 nichoirs pour faucons pèlerin. 12 nichoirs pour hirondelle dans tourelle près de la commune dans le parc.

Ajoute en septembre 2022 (MOJE):

- 18 nichoires pour les chauvre-souris - installation effectuée par AC Bettembourg

- 24 nichoires pour le martinet (Mauersegler) - installation effectuée par SICONA

- 16 nichoires pour l'hirondelle de fenêtre (Mehlschwalbe) - installation effectuée par SICONA

- 4 nichoires pour l'hirondelle de cheminée /Rauchschwalbe) - installation effectuée par SICONA

Total: 76 installations/nichoires

- Pièces justificatives :

- 1.NP 2.9 - Infrastrukturen zur F_rderung der V_gel und Flederm_use.pdf

- 2.Rechnung Fledermauskasten.pdf

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité

- Points : 3

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

Mesures mises en place par le SICONA dans les églises de Bettembourg, Huncherange, Abweiler, Noertzange. Le tableau de monitoring du SICONA est fourni en pièce jointe "Monitoring Winter 2022-23_Bettembourg.pdf". Les mesures effectuées aux églises d'Abweiler et Noertzange ne peuvent plus être contrôlées pour des raisons de sécurité (instabilité de la structure, difficultés d'accès, ...), cependant, une chiroptière est intégrée dans l'église de Abweiler, justifiant sa prise en compte. Des photos des mesures des églises de Bettembourg et de Huncherange peuvent être jointes lors de la phase de réponse aux questions de l'auditeur.

- Pièces justificatives :

- 1.Monitoring Winter 2022-23_Bettembourg.pdf

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 17,24 %
- Numérateur : 10
- Dénominateur : 58
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Le document "2.11 Liste der gemeindeeigenen Gebäude.moje.pdf" contient l'information quant à la végétalisation des toits/terrasses des bâtiments appartenant à la commune. Les nombres encodés comprennent les bâtiment construits sans considération de ceux en planification ou encore en construction.
- Pièces justificatives :
 - 1.2.11 Liste der gemeindeeigenen Geb_ude.moje.pdf

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
In seiner Sitzung vom 16. Dezember 2022 hat der Gemeinderat beschlossen, in der Planungsphase eine Checkliste für naturfreundliche Gemeindegebäude und naturfreundliche PAPs anzuwenden. (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf
 - 2.Annexe 2.12 Checkliste Gemeindegebaude ACB.pdf
 - 3.Annexe 2.12 Checkliste PAP.pdf

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 15 %
- Numérateur : 15
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
In Absprache mit dem Service Urbanisme hat der Schöffenrat den Beschluss gefasst, den Minimal-Anteil auf 15 % festzulegen.
Dieser Beschluss wird am 7. Juni dem Gemeinderat zwecks Zustimmung unterbreitet.
Im Anhang befindet sich der provisorische Gemeinderatsbeschluss, der definitive Beschluss wird nach dem 7. Juni nach gereicht. (MOJE)
- Pièces justificatives :
1.PN 2.13 - Surfaces non-scell_es _PAP _D _lib _ration CC.draft.pdf

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
A l'article 27 de la partie écrite du PAG ci-joint (2018-12-07-PAG-partie-écrite-approuvé-le-01.08.2019.pdf), les servitudes correspondante y figurent sous les dénominations respectives "IP Zone de servitude « urbanisation – intégration paysagère »" et "CV Zone de servitude « urbanisation – coulée verte »", à la page 17.
- Pièces justificatives :
1.2018-12-07-PAG-partie-_crite-approuv_-le-01.08.2019.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
La commune dispose de deux jardins communautaires mis à disposition pour les citoyens et présentés sur le site internet de la commune via Jardins - Beetebuerg (bettembourg.lu). La convention concernant la création du Familljegaart "2.15 Convention Familljegaart.pdf" est jointe ci-dessous. Est également joint la convention de collaboration "2.15 - Urban Gardening Convention Gemeinschaftsgaart.pdf", concernant la création d'un jardin communautaire.
- Pièces justificatives :
 - 1.2.15 Convention Familljegaart.pdf
 - 2.2.15 - Urban Gardening Convention Gemeinschaftsgaart.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.1. R_glement communal concernant la promotion de la biodiversit__extr.registre.pdf
 - 2.Liste annex_e plantations indig_nes.docx.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Durch den Beschluss des Gemeinderats vom 16. Dezember 2022 wurde ein tierfreundliches Beleuchtungskonzept mit Fokus auf Insekten, Fledermäuse und andere nachtaktive Säuger verabschiedet. (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf
 - 2.Annexe 2.17 Concept r_duction pollution lumineuse.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 58 %
- Numérateur : 58
- Dénominateur : 100
- Points : 2.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Die Auswertung der 1937 Leuchten hat ergeben, dass 58 % fledermaus- und insektenfreundlichen Lichtquellen darstellen. (MOJE)
- Pièces justificatives :
1.NP 2.18 EP Lampadaires.xlsx

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Durch das Verabschieden einer mehrjährigen Natur- und Umweltschutzstrategie im Gemeinderat vom 16. Dezember 2022, wurde im Rahmen des prioritären "Plan d'action Siedlungsraum" der Schwerpunkt auf die "Bestäuber" festgelegt und verschiedene Aktionen wurden in der diesbezüglichen Strategie identifiziert und aufgelistet.
Nachweis: siehe Punkt 2.3.1 Siedlungsraum auf der Seite 7 im Dokument der Natur- und Umweltschutzstrategie der Gemeinde Bettemburg (MOJE)
- Pièces justificatives :
1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf
2.Annexe 1.1 Naturschutzstrategie.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Im Auftrag vom Schöfferrat hat SICONA ein Konzept für die Gemeinde Bettemburg ausgearbeitet, welches dem Gemeinderat am 7. Juni zwecks Zustimmung unterbreitet werden wird.
Im Anhang befindet sich das ausgearbeitete Konzept, der definitive Beschluss des Gemeinderates wird nach dem 7. Juni nach gereicht. (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.NP 3.1 Managementkonzept zur F_rderung der Biodiversit_t auf Offenlandfl_chen.pdf

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 60,86 %
- Numérateur : 18.44
- Dénominateur : 30.3
- Points : 3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
La carte "3.2_Bettembourg_2024.pdf" (jointe ci-dessous) représente toutes les parcelles de propriété communale, agricoles (càd. s'intersectant avec le référentiel FLIK 2024), ainsi que la part de ces parcelles, gérée de manière extensive. Les parcelles gérées de manière extensive sont soit des parcelles acquises dans le cadre du projet "LIFE07 NAT-L-000542", soit des parcelles sur lesquelles l'agriculture possède un contrat de biodiversité avec l'Etat. Le rapport du projet LIFE ("LIFE07 NAT-L-000542 Final report.pdf"), ainsi que la carte des acquisitions ("Carte_Parcelles_LIFE 07 NAT L 00542-02.pdf") sont joints ci-dessous, de même que les shapefiles ayant servi à réaliser la carte "3.2_Bettembourg_2024.pdf" et le calcul des surfaces, sous les fichier compressé
- Pièces justificatives :
 - 1.Btbg_3.2_290424.zip
 - 2.Carte_Parcelles_LIFE 07 NAT L 00542-02.pdf
 - 3.LIFE07 NAT-L-000542 Final report.pdf
 - 4.3.2_Bettembourg_2024.pdf

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 10,51 ha
- Points : 1.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 6,71 %
- Numérateur : 81.41
- Dénominateur : 1212.87
- Points : 1.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
La digitalisation de tous les éléments structurels en milieu ouvert (zone AGR du PAG) fut effectuée sur QGIS sur base de l'orthophoto de 2022 par le SICONA (Maryse Leiner). Les données utilisées proviennent de data.public.lu tant pour la délimitation du milieu ouvert (PAG Bettembourg) que pour l'orthophoto.
Vous trouverez, joint ci-dessous:

- 3.4_Bettembourg_230323.pdf : la carte des éléments de structure de Bettembourg;
- Beetebuerg AGR.zip : contenant le shapefile du milieu ouvert de Bettembourg;
- 3.4 Beetebuerg.zip : contenant le shapefile des éléments de structure de Bettembourg;
- 3.4 Attributtabelle Beetebuerg.xlsx : contenant les tables d'attributs des shapefiles précédents et l'évaluation de la mesure 3.4 en bas du tableau de la première feuille de travail.
- Pièces justificatives :
 - 1.Beetebuerg AGR.zip
 - 2.3.4_Bettembourg_230323.pdf
 - 3.3.4 Attributtabelle Beetebuerg.xlsx
 - 4.3.4 Beetebuerg.zip

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 1483,15 m2
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Es wurden 9 verschiedene Bereiche mit Trockenmauern und Steinhaufen mit einer Gesamtfläche von 1483,15 m2 auf dem Gemeindegebiet Bettemburgs außerhalb des Siedlungsraumes aufgenommen. (MOJE)
- Pièces justificatives :
1.NP 3.5 Trockenmauern.v20240527.pdf

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 24,27 %
- Numérateur : 7798
- Dénominateur : 32127
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
La carte des chemins ruraux (perméables et imperméables) est jointe ci-dessous sous format PDF. Le shapefile contenant ces chemins ruraux est joint en fichier compressé.
- Pièces justificatives :
1.3.6_Bettembourg_corrige__220424.zip
2.3.6_Bettembourg_corrige__220424.pdf

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 14,22 %
- Numérateur : 172.52
- Dénominateur : 1212.87
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le SICONA dispose d'une cartographie des terres arables de la commune. Le rapport complet n'a pas pu être téléchargé en raison d'une erreur du SIGINOVA, ainsi, un fichier est joint contenant la page de couverture du rapport ainsi que le tableau représentant la surface des terres arables classées dans les différentes catégories d'importance et de richesse spécifique de la flore ségétale.
- Pièces justificatives :
1.3.8_Bettembourg_preuve_30_04_2024.pdf

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 73,95 %
- Numérateur : 8529
- Dénominateur : 11533
- Points : 4.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Die Gesamtlänge der Fliessgewässer auf dem Gemeindegebiet Bettembourg beträgt: 11.533 m (MOJE)
Die Länge der naturnahen Randufer und an Fliessgewässer angrenzende Flächen des Offenlandbiotopkataster beträgt: 8.529 m
Daraus ergibt sich ein prozentualer Anteil von 74%
- Pièces justificatives :
1.NP 3.10 Tableau.pdf
2.NP_310_Uferrandstreifen.zip

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km² de milieux ouverts)

- Valeur : 2,06 /km² de milieux ouverts
- Numérateur : 25
- Dénominateur : 12.13
- Points : 2.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Le PDF joint ci-dessous contient un inventaire de tous les étangs de la commune de Bettembourg, ainsi que l'information quant à la position de l'étang sur du terrain de propriété communale, à l'existence d'une convention entre le SICONA et un propriétaire privé ou non. L'inventaire est suivi d'une carte représentant ces étangs, les parcelles de propriété communales et le code de site SICONA de ces étangs, permettant ainsi d'établir la correspondance entre la carte et l'inventaire. Le shapefile contenant les étangs est fourni en fichier compressé ZIP.
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11_Bettembourg_tableau_carte_200723.pdf
 - 2.Beetebuerg_Weiher_181022.zip

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 13,15 %
- Numérateur : 159.45
- Dénominateur : 1212.87
- Points : 2.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
La carte "3.12_Bettembourg_2024.pdf" représente les parcelles sous contrat de biodiversité en 2024 et le milieu ouvert, qui n'est autre que les surfaces AGR selon le zonage du PAG, disponible sur <https://data.public.lu/fr/datasets/pag-bettembourg/> . Les shapefiles ayant servi à effectuer le calcul des surfaces et à élaborer la carte sont joint sous le fichier compressé "3.12_Bettembourg_2024.zip".
- Pièces justificatives :
 - 1.3.12_Bettembourg_2024.pdf
 - 2.3.12_Bettembourg_2024.zip

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Bettembourg.pdf
 - 2.3.13 Titelseite.PNG

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Durch das Verabschieden einer mehrjährigen Natur-und Umweltschutzstrategie im Gemeinderat vom 16. Dezember 2022, wurde im Rahmen des prioritären "Plan d'action Offenland" der Schwerpunkt auf die "Magere Flachland-Mähwiesen" festgelegt und verschiedene Aktionen wurden in der diesbezüglichen Strategie identifiziert und aufgelistet.

Nachweis: siehe Punkt 2.3.2 Offenland auf der Seite 8 im Dokument der Natur- und Umweltschutzstrategie der Gemeinde Bettemburg (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf
 - 2.Annexe 1.1 Naturschutzstrategie.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.NP 4.1 - AVIS - Projet du 2e plan de gestion des risques d_inondations.pdf
 - 2.NP 4.1 - AVIS - Projet du troisi_me plan de gestion de la directive-cadre sur l_eau.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 1
- Points : 0.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le fichier joint est une version filtrée et simplifiée des données reçues par l'AGE dans le cadre du Pacte Nature. La troisième proposition du tableau a été mis en oeuvre.
- Pièces justificatives :
1.AGE_230227.pdf

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Cette mesure se présente sur la partie écrite du PAG (2018-12-07-PAG-partie-écrite-approuvé-le-01.08.2019.pdf) sous la dénomination "Art. 28 Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »" à la page 19 et ces zones de servitude sont représentées sur la partie graphique du PAG (BETTBG-PAG_APPR-DEF_MI-01-08-2019_MENV-04-02-2019-PLAN-DENSEMBLE.pdf).
- Pièces justificatives :
1.2018-12-07-PAG-partie-écrite-approuvé-le-01.08.2019.pdf
2.BETTBG-PAG_APPR-DEF_MI-01-08-2019_MENV-04-02-2019-PLAN-DENSEMBLE.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Gemäss den Angaben der SES wurde die Punktevergabe bei der Naturpaktmaßnahme 4.6, wie im Anhang beschrieben, festgehalten.
1 Punkt da: Diesen Punkt können auch Gemeinden erhalten, welche an ein interkommunales Trinkwassersyndikat angeschlossen sind (inkl. Stimmrecht) und keine eigene Trinkwasserfassungen besitzen. (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.Pacte Nature_ Informations_Programme des mesures ZPS_AGE-2.pdf

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 30
- Dénominateur : 100
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le nombre de mesures indiqué sert juste à permettre l'obtention d'exactly 1 point et ne correspond pas à un chiffre réel des mesures du programme de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines. Un document émis par le syndicat des eaux du Sud, justifiant l'obtention de ce point est annexé. (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.Pacte Nature_ Informations_Programme des mesures ZPS_AGE-1.pdf
 - 2.CCR Aischdall 23.05.23-1.pdf
 - 3.Compte rendu CCR 23.05.23-1.pdf

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
D'éventuels rapports plus récents seront mis sur SIGINOVA par M. Jérôme Morbé de la commune de Bettembourg, afin de prouver la présence régulière des représentants communaux aux réunions de la SES, avant la clôture du SIGINOVA pour l'audit du 17/06/2024 ou lors de la phase de soumission des réponses aux question de l'auditeur.
- Pièces justificatives :
 - 1.PV SES 24 f_vrier 2023.pdf
 - 2.4.8_Collaboration r_gionale_SES.pdf
 - 3.16.1.4. Syndicat SES_extr.registre.pdf
 - 4.Rapport 2021.03.12 s-w.pdf
 - 5.Rapport 2021.07.16 s-w.pdf
 - 6.Rapport 2021.10.08 s-w.pdf
 - 7.SES.png
 - 8.SES Rapport 2022.04.05.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 2,17 ha
- Points : 2.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 18,52 ha
- Points : 3.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 22 Unité
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 12
- Points : 1.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Flusspartnerschaft Alzette (flusspartnerschaften.lu)
- Pièces justificatives :
1.NP.4.12.Contrat de rivi_re Alzette_extr.registre.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Durch das Verabschieden einer mehrjährigen Natur- und Umweltschutzstrategie im Gemeinderat vom 16. Dezember 2022, wurde im Rahmen des prioritären "Plan d'action Wasser" der Schwerpunkt auf die "Quellen und Quellbäche" festgelegt und verschiedene Aktionen wurden in der diesbezüglichen Strategie identifiziert und aufgelistet.
Nachweis: siehe Punkt 3.3 Aktionsplan Wasserschutz auf der Seite 9 im Dokument der Natur- und Umweltschutzstrategie der Gemeinde Bettemburg (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf
 - 2.Annexe 1.1 Naturschutzstrategie.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 370,54 ha
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 95,83 %
- Numérateur : 355.07
- Dénominateur : 370.54
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Attestation de participation _ la certification foresti_re PEFC 2023-2027.pdf
 2. NP.5.3.Zertifizierung Wald FSC 2022.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 38,73 %
- Numérateur : 143.51
- Dénominateur : 370.54
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Tableau fourni par Klima Agence
- Pièces justificatives :
 1. Export_Moosnam 5.4_Sicona.pdf

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 6,99 /ha
- Numérateur : 1699
- Dénominateur : 243.09
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 17,29 /ha
- Numérateur : 6415
- Dénominateur : 371
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Die Erhöhung der Anzahl der Totholz-Bäume wird von der Gemeinde auf der Grundlage der Größe ihres integralen Waldreservats (RFI = Naturwald) vorgeschlagen, das bei der Bewertung dieser Maßnahme berücksichtigt werden muss.
Die Berechnung der Anzahl der Totholz-Bäume ist aus dem hinterlegten Dokument zu entnehmen. (MOJE)
- Pièces justificatives :
1.NP 5.6 Totholz.Nachweis.pdf

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 105 ares
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,87 %
- Numérateur : 3.23
- Dénominateur : 370.54
- Points : 1.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23. 800 m2 de microstructures purent être ajoutées aux 2,15 ha indiquées par les données de la Klima Agence du 20/07/23, menant à un total de 2,23 ha. La preuve justifiant ce calcul est une correspondance mail entre le garde forestier Jeff Wagener et Mme. Danièle Murat, responsable des zones protégées, des habitats Natura 2000, du cadastre des biotopes forestiers et des cimetières forestiers à l'ANF.
- Pièces justificatives :
1.5.8_Bettembourg_270524.pdf

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 420 m
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Laut der ANF wurde 2021 im Rahmen einer Maßnahme der ökologischen Kompensation seitens des Ministeriums eine Wiederherstellung des naturnahen Wasserhaushaltes vom Waldbestand unterhalb des "Präsidentenweiers" auf einer Länge von 420 m durchgeführt. Die Unterlagen zwecks Nachweis für den Naturpakt wurden uns am 29.09.2022 per Mail zu gestellt. (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.SU12 Bettembourg-mesures compensatoires -M_moire_tude de faisabilit_-ao_t 2019 -
 - 2.SU12_Bettembourg - L_nge.pdf

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Anzahl an umgesetzten Maßnahmen: 3 (MOJE)

Beschreibung der ersten Maßnahme:

Zwischen 2017 und 2020 wurde im Waldraumkorridor der Wildkatze eine grössere Fläche als Trittstein zwecks der Biotopvernetzung angelegt.

Fläche des Trittsteins: 1,14 ha

Beschreibung der zweiten Maßnahme:

Zwischen 2019 und 2021 wurde im Waldraumkorridor der Wildkatze eine grössere Fläche als Trittstein zwecks der Biotopvernetzung angelegt, wobei keine Bepflanzung vorgenommen wurde (Sukzession überlassen) .

Fläche des Trittsteins: 0,163 ha

Beschreibung der dritten Maßnahme:

Erhaltung von zusammenhängenden Wäldern und Waldlandschaften Erhalt einer grösseren Fläche als Trittstein zwecks der Biotopvernetzung.

Fläche des Trittsteins: 0,33 ha

- Pièces justificatives :
 - 1.NP 5.10 - Corridor faune sauvage - Bettembourg.pdf
 - 2.NP 5.10 - Ma_nahme 1.Nachweise _parc.cad.A1.9995_.pdf
 - 3.NP 5.10 - Ma_nahme 2.Nachweise _parc.cad.B376.827_.pdf

4.NP 5.10 - Ma_nahme 3.Nachweise _parc.cad.A2690.10867_.pdf

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu' adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Der Gemeinderat hat in seiner Sitzung vom 16. Dezember 2022 den Beschluss gefasst, das Fällalter der Buchen auf mindestens 220 Jahre und das Fällalter der Eichen auf mindestens 260 Jahre festzulegen. (MOJE)
- Pièces justificatives :
1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Durch das Verabschieden einer mehrjährigen Natur- und Umweltschutzstrategie im Gemeinderat vom 16. Dezember 2022, wurde im Rahmen des prioritären "Plan d'action Wald" der Schwerpunkt auf die "Wildkatze" festgelegt und verschiedene Aktionen wurden in der diesbezüglichen Strategie identifiziert und aufgelistet.
Nachweis: siehe Punkt 2.3.3 Wald auf der Seite 8 im Dokument der Natur- und Umweltschutzstrategie der Gemeinde Bettemburg (MOJE)
- Pièces justificatives :
1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf
2.Annexe 1.1 Naturschutzstrategie.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Durch den Beschluss des Gemeinderats vom 16. Dezember 2022 wurde ein Kommunikationskonzept zwecks Sensibilisierung und Information zu den Themenbereichen Natur- und Wasserschutz verabschiedet. (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.20221216.D_lib_ration CC.Pacte nature.sign_.pdf
 - 2.Annexe 6.1 Concept de communication.ACB.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 15
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
En 2023, le SICONA a organisé 15 activités extrascolaires pour enfants dites "Ömweltnometteger". Les offres de ces activités sont contenues dans le fichier PDF ci-joint.
- Pièces justificatives :
 - 1.6.2 Bettembourg__mweltnometteger_2023.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Participation à formation externe:

"6.3 Teilnahmebescheinigung_MOUVECO_Nadine Grein.pdf".

Organisation par la commune:

En 2022:

La commune organise une formation sur les guêpes "2022.07.12 Harespelen.Nohaltegekeetskommissioun.comp.pdf".

Celle-ci fut organisée pour le "Service d'Education et d'Accueil" (SEA). L'échange par mail concernant ces séances de formations est joint ci-dessous "Service d'Education et d'Accueil (SEA)". Elles se sont produites à trois reprises et ont inclus 6 membres du SEA.

Elle fut également tenue à la réunion du comité local de sécurité (CLS) et incluait divers employés de la commune. L'échange par mail concernant cette réunion et son ordre du jour est joint ci-dessous "Comité local de sécurité.msg".

En 2023:

La commune a organisé une conférence sur le chat sauvage le 27 mars 2023 destiné aux membres des équipes Pacte Climat et Pacte Nature, y compris des personnes faisant partie du personnel communal. L'invitation à cette conférence est jointe ci-dessous "6.3_Conférence chat sauvage_27032023.png".

La commune a également organisé un séminaire Pacte Nature dont plus d'informations sont fournies sur le document "Flyer Naturpakt-Seminar.pdf" joint ci-dessous.

Voici le relevé des présences pour les différents modules:

Gréng Web: 24 personnes, dont 12 de Bettembourg

Weieren, Baachen a Fiichtgebidd: 17 personnes, dont 4 de Bettembourg

"Beliichtung am öffentleche Raum": 25 personnes, dont 9 de Bettembourg

Harespelsnascht: 16 personnes, dont 3 de Bettembourg

Green Events mat Workshop: 19 personnes, dont 4 de Bettembourg

Fresque de la Biodiversité (matin): 10 personnes, dont 2 de Bettembourg

Fresque de la Biodiversité (après-midi): 3 personnes

- Pièces justificatives :

- 1.6.3_Conf_rence chat sauvage_27032023.png

- 2.Flyer Naturpakt-Seminar.pdf

- 3.6.3 Teilnahmebescheinigung_MOUVECO_Nadine Grein.pdf

- 4.2022.07.12 Harespelen.Nohaltegkeetskommissioun.comp.pdf

- 5.2022.07.12 Harespelatelier SEA Reeboupavillon.msg

- 6.Comit_local de s_curit_.msg

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 13 /an
- Points : 3
- Points max : 3

• Remarque complémentaire :

Le document joint ci-dessous contient les 13 publications FaceBook relevantes, de l'année 2023. En parallèle à celles-ci la commune publie des matériaux relevant également via ses magazines communaux et son site internet. De preuves supplémentaires peuvent être présentées si voulu.

• Pièces justificatives :

1.6.4_Publications FaceBook_Bettembourg_2023.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1

• Remarque complémentaire :

La slide 8 du PDF "Klimapakt-2.0-Beschaffungsrichtlinien.pdf" joint ci-dessous exprime le souhait de la commune d'élever la part des dépenses pour l'alimentation allouée au BIO à minimum 50%. A la slide 11 se trouvent les signatures des membres du conseil échevinal, datant du 17 octobre 2022. Le PDF "6.5_Exemples Green Events BIO.pdf" contient des exemples de l'offre alimentaire de deux événements organisés récemment par la commune "2. Klima- & Umweltforum" en date du 9 mars 2024 et "Dag am Bësch" en date du 4 mai 2024, faisant preuve de l'effort de la commune à proposer une alimentation BIO lorsque c'est possible et de dépasser largement les 50% minimaux annoncés. Les factures y relatives peuvent être présentées sur demande de l'auditeur lors de l'audit.

• Pièces justificatives :

1.6.5_Exemples Green Events BIO.pdf

2.Klimapakt-2.0-Beschaffungsrichtlinien.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Bislang hat die Gemeinde Bettemburg landesweit die meisten umweltfreundliche Veranstaltungen organisiert, welche mit dem Logo "GreenEvents" ausgezeichnet wurden.
Auflistung der 9 GreenEvent-Veranstaltungen:
2022: 1x
2023: 5x
2024: 3x (hier sind noch 4 weitere in Planung)

Die detaillierte und genaue Auflistung der einzelnen Veranstaltungen ist im Dokument zusammengefasst. (MOJE)

- Pièces justificatives :
 - 1.NP 6.7 Umweltfreundliche Veranstaltungen.v20240527.pdf
 - 2.6.7 Bettembourg 2023.pdf

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Im Jahr 2023 wurden während 40 Stunden (5 Arbeitstage) Zugtiere für die extensive Bewirtschaftung von Feld- und Waldwege eingesetzt (die Rechnung für 2023 wurde als Nachweis hinterlegt) (MOJE)
- Pièces justificatives :
 - 1.2023.NP 6.8 - Rechnung.pdf
 - 2.6.8 CCF_000048.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 33,26 m3/an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Angaben - Audit 17.06.2024: Die Berechnung wurde von der ANF mit den Zahlen des Jahres 2023 aktualisiert, die Auswertung ist im Dokument "NP 6.9 Relevé.ANF.2023" hinterlegt. (MOJE)
Angaben - Audit 06.03.2023: Die Berechnung wurde von der ANF durchgeführt und uns am 30.09.2022 mit den verschiedenen Rechnungen und Belegen zwecks Nachweis im Naturpakt gestellt. (MOJE). Der Wert fürs Audit vom 06.03.2023 lag bei 30,32 m3.
- Pièces justificatives :
 - 1.NP 6.9 Relevé.ANF.2023.PNG
 - 2.NP 6.9 Relevé.ANF.2022.png
 - 3.NP 6.9 Preuve ANF.Dir_228rp Woody-Woodpeters Breck.pdf
 - 4.NP 6.9 Preuve ANF.2021-11.pdf
 - 5.NP 6.9 Preuve ANF.2021-22.pdf
 - 6.NP 6.9 Preuve ANF.2021-28.pdf
 - 7.NP 6.9 Preuve ANF.2022-07.pdf